RÈGLEMENT EUROPÉEN DE RESTAURATION DE LA NATURE : QUELLES ARTICULATIONS AVEC LES ROCHES & MINÉRAUX ?



MINÉRAUX INDUSTRIELS - FRANCE
ORGANISATION PROFESSIONNELLE

UP'Chaux
UNION DES PRODUCTEURS DE CHAUX

avril 2026

La commission européenne a publié un règlement sur la restauration de la nature pour réparer les dommages causés à la nature en Europe d'ici à 2050[1], entré en vigueur en août 2024.

Il est organisé en deux volets :

- Mettre en œuvre des mesures de restauration des habitats et espèces dits d'intérêt communautaire terrestres et des habitats marins

→ **Objectifs sur des surfaces d'habitats**

- Mettre en œuvre des mesures de restauration sur l'ensemble des écosystèmes agricoles, forestiers, aquatiques, littoraux, marins et urbains

→ **Objectifs sur des indicateurs à la hausse jusqu'à atteindre un seuil satisfaisant**

1. le Règlement établit des règles qui visent à contribuer à :
« a) rétablir sur le long terme et de manière durable la biodiversité et la résilience des écosystèmes dans l'ensemble des zones terrestres et marines des États membres en restaurant les écosystèmes dégradés ;
b) réaliser les objectifs généraux de l'Union en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation à celui-ci et de neutralité en matière de dégradation des sols ;
c) renforcer la sécurité alimentaire ;
d) respecter les engagements internationaux de l'Union » (art. 1er § 1).
Et il fixe « un cadre dans lequel les États membres mettent en place des mesures de restauration efficaces par zone, dans le but de couvrir conjointement, en tant qu'objectif de l'Union, dans l'ensemble des zones et écosystèmes relevant du champ d'application du présent règlement, d'ici à 2030, au moins 20 % des zones terrestres et au moins 20 % des zones marines et, d'ici à 2050, l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés » (art. 1er §2).

AGIR POUR RESTAURER LA NATURE

Propos liminaires

La production de minéraux pour l'industrie s'inscrit dans les espaces naturels, agricoles et forestiers. La littérature scientifique et le classement des sites d'extraction en aires protégées, montrent que l'hétérogénéité des substrats et des habitats des carrières créent des refuges pour une biodiversité notable, en termes de richesse et de patrimonialité des espèces, conférant à ces sites un potentiel valorisable pour la conservation. Notre secteur souhaite donc que soit reconnue, évaluée et révélée la richesse (accord avec richesse) du patrimoine écologique des carrières à travers les mesures du plan national de restauration de la nature.

Organisation du document

Cette contribution du secteur des minéraux pour l'industrie, au **plan national pour la restauration de la nature** s'appuie sur les orientations présentées par le ministère de la Transition écologique lors du **Comité National de la Biodiversité (CNB)** du 2 avril 2026.

A. **PRINCIPES GÉNÉRAUX**
B. **ENJEUX TRANSVERSAUX**
C. **OBJECTIFS POUR LES HABITATS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE (HIC)**
D. **GRAND ENJEUX PAR ÉCOSYSTÈME.**

Ce choix d'organisation et de présentation, permet de faciliter l'intégration de nos propositions d'actions et d'indicateurs, dans l'ensemble du plan national.

Nota **en vert extraits de la présentation du 2 avril 2026.**

Le document se divise en trois volets :

PARTIE 1 **4 - 13**
Propositions du secteur des roches et minéraux pour le plan national de restauration de la nature.

PARTIE 2 **14 -15**
Maintenir la possibilité de projet d'extraction dans les zones Natura 2000 et associer les acteurs du sous-sol au réseau.
Eviter des futures zones de protection forte (ZPF) sur les ressources et gisements d'intérêt national

PARTIE 3 **16 - 17**
Commentaires sur le compte rendu de la reunion du 10 mars 2026 dédiée aux aménageurs.



PARTIE 1

PROPOSITIONS POUR LE PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DE LA NATURE

Cantal, Diatomite © WAD photo

A. **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Obtenir des surfaces d'écosystèmes

« Le texte comporte des objectifs de moyens (mettre en œuvre des mesures), et de résultats (atteindre des cibles chiffrées) pour la restauration écologique des écosystèmes.

IMPORTANT :
La restauration écologique consiste à rétablir le bon fonctionnement écologique d'un écosystème (en réduisant ou levant des pressions, en réalisant des travaux de génie écologique…).

Exemples de mesures :
le reméandrage d'un cours d'eau,
la mise en défends d'habitats dunaires,
la plantation de haies en bordures de champs, les mesures de réduction de tassement des sols et l'utilisation d'essences adaptées en forêt,
la création d'espaces verts urbains et les pratiques de gestion favorisant les insectes pollinisateurs.»

1. **Réaménagement agricole en zone pâturée**
2. **Reméandrage du ruisseau**
3. **Zone humide**

— **La carrière réhabilitée**
···· **La carrière en activité**

MI-F & UP'CHAUX

Le secteur de l'extraction minérale est pionnier sur ce sujet de la restauration écologique. Du fait de la nature provisoire de l'exploitation et à la remise en état des sites, les carrières offrent de forts potentiels pour la création d'habitats de substitution. En effet, au terme du réaménagement, les sites remis en état peuvent comporter des milieux naturels favorables à une grande diversité d'espèces. Les réaménagements permettent ainsi de créer des écosystèmes, là où existaient des milieux soumis à de fortes pressions, ou encore de reconstituer des habitats initialement rares ou absents : zones humides, boisements, espaces prairiaux,haies… Si certaines de ces mesures sont réglementaires, beaucoup sont aussi volontaires en concertation avec les acteurs locaux, notamment les structures naturalistes. Le fait qu'un grand nombre de carrières fassent l'objet de mesures de protection forte est d'ailleurs la preuve des opportunités qu'apporte le secteur de l'extraction minérale dans la restauration de la nature et de sa biodiversité. Il est important de noter que les mesures proposées dans cette note tiennent compte des services rendus par les carrières en matière de gestion dynamique de la biodiversité pendant toute la durée de leur exploitation, en plus des actions de restauration post-exploitaiton.

Au-delà des opérations déjà réalisées par la profession, cette note propose des axes à renforcer et des actions à promouvoir. Cette promotion déjà existante pourra être réalisée par la rédaction de nouvelles fiches de bonnes pratiques, l'organisation de webinaires thématiques et d'enquêtes permettant de mieux évaluer les résultats de la contribution des carrières aux différents objectifs et d'en mesurer l'évolution. La promotion de mesures de suivi de la faune et de la flore, la participation à des programmes de recherche ou à des réseaux de gestionnaires, permettra d'une part de contribuer à l'amélioration des connaissances et d'autre part de favoriser le partage d'expériences en vue d'amélioration continue.

B.LES ENJEUX TRANSVERSAUX

Leviers de mise en œuvre, production de connaissances et mobilisation des moyens

- Le règlement nécessite un effort en termes d'acquisition de connaissances
- Un enjeu de ressources (financements et moyens humains) pour la mise en œuvre du plan

MI-F & UP'Chaux

La profession produit un grand nombre de données de biodiversité issues des études environnementales et suivis réglementaires (depobio).
Elle réalise aussi des suivis volontaires et participe à des programmes de recherche. (ex : près de 325 000 données dans la base Géonature-ROSELIERE : www.donnees-programme-roseliere.fr).

À travers ses actions en faveur de la biodiversité, le secteur de l'extraction minérale contribue déjà et depuis longtemps, aux moyens humains et financiers mobilisés à l'échelle nationale pour la mise en œuvre du plan.

Une analyse pour l'action :
Une des mesure phare de cette note est de valoriser la base depobio qui depuis 10 ans ne produit aucun résultat sur le secteur spécifique des carrières à notre connaissance. En tant que producteurs de données, le secteur a un droit de regard sur les données, les analyses et à quoi elles servent. Travailler sur la valorisation permettra d'évaluer la contribution des carrières et de pouvoir réorienter éventuellement les démarches de restauration dans les réhabilitations écologiques où il est important de prendre en compte tous les compartiments des écosystèmes.

Actions à promouvoir

→ déployer plus largement des protocoles standardisés de suivi (exemple du programme ROSELIERE) sur les carrières pour collecter des données scientifiques.

→ centraliser les données de biodiversité collectées, avec un protocole harmonisé, sur les carrières, au sein d'une base de données pour en faciliter leur valorisation

→ améliorer la base dépobio, à l'instar du secteur de l'eolien .

→ développer des partenariats avec le Muséum national d'Histoire naturelle MNHN , des experts associés aux fédérations et le ministère de la Transition écologique (MTE).

Indicateurs

- nombre de données biodiversité produites sur les carrières et leurs environs.
- budget annuel moyen alloué aux études et suivis biodiversité par la profession.
- nombre de sites impliqués dans des programmes de recherche sur la biodiversité ou des partenariats.

Remarque : Néanmoins, à l'heure actuelle, beaucoup de naturalistes font le constat que les écosystèmes sont en train d'évoluer à cause du changement climatique et des espèces apportées par la mondialisation. Notre secteur s'interroge sur donc sur la durabilité des restaurations c'est-à-dire : est-ce que dans 20 ans les critères seront-ils toujours adaptés ? Des débats et réflexions pourront être menés dans le cadre d'e notre proposition de valorisation des bases de données afin d'ajuster les programmes de restauration des carrières.

C. OBJECTIFS POUR LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE(HIC)

Renforcer les directives* existantes.

- Les mesures à mettre en place seront précisées dans la partie sur chaque écosystème. (cf. fig.1 ci-contre)
- La restauration pour les Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) terrestres pourra être priorisée dans les sites Natura 2000 pour 2030.

Objectifs spécifiques pour les habitats d'intérêt communautaire

Objectif de recréation des Habitats d'intérêt communautaires terrestres : restauration passive pour laisser un écosystème se régénérer *(ex: mise en défens d'habitats dunaires)* et/ou active *(ex: arrachage de ligneux pour les habitats de pelouses)* : **des ambitions fortes sur la recréation de zones humides intérieures et côtières, les prairies et pelouses dans les milieux agropastoraux, les cours d'eau**

Groupe RRN	Surface manquante pour atteindre la surface de référence favorable (ha)	Surface totale (ha)	Objectif 2030 : 30% à recréer (ha)
Groupe 1 – Zones humides	48 698	654 574	***14 609***
Groupes 2 et 5 – Milieux agropastoraux	17 822	2 728 662	***5 347***
Groupe 3 – Lacs et rivières	39 307	1 354 252	***11 792***
Groupe 4 – Forêt	172	7 996 582	***52***
Groupe 6 – Milieux rocheux/dunaires	1 539	2 645 483	***462***
Total	107 540	**15 379 553**	*32 262*

Source : Rapportage directive Habitats Faune Flore 2025, UAR PATRINAT

Les cibles seront affinées pour la mise en œuvre du plan avec les territoires (fin 2026), en lien avec actions des stratégies nationales (notamment pour les zones humides)

MI-F & UP'Chaux

Cette réglementation va peut-être établir des «zones interdites» où les activités humaines / industrielles seront sévèrement limitées, voire interdites. Il existe avec les carrières un potentiel de recréation et de restauration qui permettra à la France d'atteindre ses objectifs.

Le réaménagement des carrières peut aboutir à la recréation d'Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Par conséquent, cette activité contribue à l'augmentation de la surface de ces habitats à l'échelle nationale. La contribution des carrières réaménagées au réseau d'aires protégées, notamment dans le cadre de Natura 2000, peut être valorisée : des sites sont déjà intégrés dans des zones Natura 2000, d'autres pourraient l'être et des mesures de restauration ou de gestion pourraient être mises en place pour maintenir ou améliorer l'état de conservation des HIC présents.

*129 habitats d'intérêt communautaire identifiés dans la directive Habitats faune flore font l'objet d'un suivi d'état de conservation

Actions à promouvoir

→ donner la possibilité de mener des mesures de compensation sur les sites N2000 pour y privilégier les moyens financiers de restauration, en assouplissant le principe d'additionnalité de la séquence ERC.

→ évaluer l'état de conservation des HIC actuellement présents sur les sites.

→ sur les secteurs réaménagés, évités ou sous maîtrise foncière où des espèces ou habitats des directives sont présents, envisager la contractualisation Natura 2000 pour restaurer ou gérer les milieux en leur faveur.

→ rechercher des partenariats à long terme pour la gestion des sites post exploitation (contractualisation, transfert de la maîtrise foncière, Obligation Réelle Environnementale, mobilisation de financements pour assurer la gestion…)

→ mobiliser des mesures de protection pour les sites réaménagés à forts enjeux (APPB, Natura 2000, réserves, etc) pour en faire des zones de protection forte et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par l'Etat.

Indicateurs * ***Point de vigilance, les indicateurs sont souvent difficiles à remonter**

- surface d'HIC présents actuellement sur les carrières.
- état de conservation des HIC présents sur les carrières.
- nombre de contrats Natura2000 passés sur les carrières.
- surface de sites réaménagés couverte par une mesure de protection forte.

Milieux agricoles :

- Ecosystèmes agricoles (article 11)
- Habitats agropastoraux d'intérêt communautaire (article 4)
- Objectifs sur les habitats agropastoraux d'intérêt communautaire

MI-F & UP'Chaux

Le réaménagement agricole des carrières est une opportunité de développer la mosaïque paysagère des espaces agricoles (en aménageant des haies, bandes fleuries, bosquets, mares…) et de diversifier les pratiques culturales en intégrant des prairies et pâtures au sein de parcelles de grandes cultures. La période d'exploitation avant restitution des terres à l'agriculture et l'absence d'intrants engendrée durant cette période permettent en outre de faciliter une conversion à l'agriculture biologique, ce qui peut ainsi constituer un levier d'action pour les exploitants agricoles.

Les réaménagements à vocation écologique peuvent également aboutir à la création d'espaces prairiaux pouvant faire l'objet d'une exploitation agricole en étant pâturés ou fauchés. Ces pratiques contribuent à l'augmentation de la surface de ces milieux herbagers et peuvent ainsi contribuer au développement de l'élevage extensif et de l'agrosylvopastoralisme.

Des suivis des papillons de jour sont souvent mis en place sur les sites (STERF notamment) et peuvent donc alimenter les indicateurs nationaux de papillons de prairies.

La restauration des milieux agricoles passe également par des leviers agronomiques visant à améliorer l'état des sols, en particulier leur équilibre physico-chimique et biologique, notamment via des pratiques d'amendement calcique (chaulage).



Carrières en activité et réaménagement agricole

Actions à promouvoir

→ diversifier les réaménagements agricoles en y intégrant des éléments propices à la biodiversité et en augmentant la part de prairies de fauche et de pâtures.

→ Identifier des zones à réhabiliter pour du maraîchage ou agro-foresterie avec des structures foncières (collectivités, SAFER, Terre de liens…).

→ développer des partenariats avec le monde agricole pour soutenir l'élevage herbager et extensif et le développer sur les sites réaménagés.

→ sécuriser les aménagements réalisés (prairies, infrastructures agro-écologiques) et les modes de gestion (pâturage extensif, agriculture biologique) via des ORE ou autres garanties.

→ Poursuivre les études sur la vie des sols.

Indicateurs

- linéaire de haies planté et nombre d'éléments paysagers favorables à la biodiversité intégrés dans le cadre de réaménagements agricoles.
- surfaces prairiales réaménagées pâturées / fauchées / les deux.
- évolution de l'indice de papillons de prairies sur les carrières.
- suivi de la faune du sol.

D. **GRANDS ENJEUX PAR ÉCOSYSTÈME**
Restaurer les écosystèmes au sens large

Les Pollinisateurs

Les Etats membres mettent en place des mesures de restauration afin d'atteindre un renversement du déclin d'ici 2030 puis une tendance positive de l'abondance et la diversité des insectes pollinisateurs sauvages jusqu'à un niveau satisfaisant, mesurée à partir de 2027.

MI-F & UP'Chaux

Les carrières comportent souvent des habitats propices aux pollinisateurs sauvages, notamment à certaines espèces liées aux milieux sableux pionniers (UNPG & EPF Nord Pas de Calais, 2016. Les Carrières de sable : une opportunité pour les abeilles solitaires). Les réaménagements des sites peuvent contribuer à fournir gîtes et ressources alimentaires à ces espèces et constituent des milieux à faible pression qui leur sont favorables. Des inventaires et suivis de ce groupe sont réalisés sur certains sites et contribuent donc à améliorer la connaissance, notamment sur certaines espèces qui restent fortement méconnues. La profession participe en outre aux groupes de travail du Plan National en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation.



Actions à promouvoir

→ mieux prendre en compte les pollinisateurs dans l'état initial.

→ augmenter la mise en place d'aménagements ciblés sur les pollinisateurs et la fonction de pollinisation dans les réaménagements.

→ systématiser la gestion différenciée des sites, dans la limite de ce que permettent les enjeux de sécurité et du service : arrêt des herbicides, fauche tardive ou en mosaïque avec export, arrêt de l'éclairage nocturne…

→ rediffuser les fiches du guide de l'UNPG pour favoriser les bonnes pratiques en faveur des pollinisateurs sauvages.

→ proposer des sites pour intégrer le réseau EUPoMS.

Indicateurs

- nombre de sites intégrant des aménagements ou pratiques de gestion favorisant les pollinisateurs sauvages.
- nombre de sites disposant de suivis ou inventaires sur ce groupe.
- nombre de sites en zéro phyto / fauche tardive ou en mosaïque / sans éclairage nocturne.
- évolution de l'indice de papillons sur les carrières.

D. GRANDS ENJEUX PAR ÉCOSYSTÈME

Restaurer les écosystèmes au sens large

Forêts

- Ecosystèmes forestiers au sens large (article 12)
- Habitats forestiers d'intérêt communautaire (article 4)



Carrière en activité de silice et réaménagement forestier

MI-F & UP'Chaux

A travers les réaménagements, les carrières peuvent contribuer à l'augmentation de la surface boisée en recréant des habitats boisés diversifiés. Dans le cadre de ces plantations, des peuplements rares, tels que les boisements alluviaux peuvent être reconstitués. Par ailleurs, des suivis d'oiseaux et de chiroptères sont souvent réalisés sur les sites et les données collectées sur les oiseaux forestiers notamment peuvent alimenter les indicateurs nationaux.

Actions à promouvoir

→ privilegier des plants de la marque Végétal local ou des plants locaux, dans les plantations et favoriser la transplantation d'arbustes locaux ou la recolonisation naturelle si possible, pour reconstituer des boisements les mieux adaptés aux écosystèmes locaux.

→ diversifier les plantations en mélangeant essences pionnières et de bois dur afin de permettre une reconstitution rapide d'un boisement.

→ proscrire les espèces exotiques envahissantes

→ en cas de défrichement, conserver du bois mort et bien séparer les sols forestiers pour les réutiliser dans les réaménagements boisés et accélérer la reconstitution d'un écosystème forestier.

→ lancer une étude sur la vie des sols remaniés en carrières pour reconstituer des sols vivants et aptes à stocker plus de carbone.

→ mettre en place des suivis long terme des boisements reconstitués.

Indicateurs

- nombre d'arbres d'essences locales plantés ou la surface.
- diversité des essences utilisées dans les plantations.
- évolution de l'indice oiseaux en carrières
- suivi de la faune du sol.
- quantité de bois mort au sol ou sur pied mais difficile à suivre.

D. GRANDS ENJEUX PAR ÉCOSYSTÈME

Restaurer les écosystèmes au sens large

Milieux d'eau douce

- Objectifs concernant les obstacles en cours d'eau (article 9)
- Objectifs concernant les tourbières (article 11)
- Objectifs Habitats d'intérêt communautaire (article 4)



Ancienne carrière d'argiles kaoliniques

MI-F & UP'Chaux

Un certain nombre de carrières permettent de recréer des zones humides et/ou aquatiques suite à l'exploitation et au réaménagement : le secteur de l'extraction minérale contribue donc à l'augmentation des surfaces de ce type de milieux à l'échelle nationale.

Le terrassement des berges en pente douce et de zones de haut fond ou la création de réseaux de mare ou de zones humides recueillant des eaux de drainage, y compris sur des carrières dites « sèches », sont autant d'exemples de réalisations favorables à ce type de milieux en carrières. Certains habitats humides pionniers constituent de rares milieux de substitution venant compenser la perte de milieux naturels dans l'environnement proche : c'est le cas par exemple de l'habitat du Crapaud calamite ou d'espèces d'oiseaux pionnières (Hirondelle de rivage, Petit gravelot, laridés et sternidés…) qui trouvent bien souvent refuge en carrières.

La proximité de cours d'eau, notamment sur les carrières alluviales, permet aussi de profiter des carrières pour recréer des annexes hydrauliques, à forte valeur écologique notamment pour la reproduction des poissons, ou encore des reméandrage, contribuant globalement à augmenter les trames aquatique et humide locales.

Actions à promouvoir

→ poursuivre les actions de réaménagement en faveur des zones humides, y compris en dehors des zones alluviales (création de mares et mouillères en carrières dites "sèches" par exemple).

→ poursuivre les études sur la fonctionnalité des zones humides issues des réaménagements de carrières.

→ proposer des sites pour intégrer le réseau Mhéo.

Indicateurs

- surface de zones humides recréées en carrières.
- fonctionnalités des zones humides présentes.
- évolution des indices oiseaux, odonates, amphibiens en carrières.

Milieux marins écosystèmes côtiers

MI-F & UP'Chaux

Certaines carrières exploitées en milieux côtiers présentent de forts enjeux pour la préservation de ces habitats (ex : SILMER et GSM). Les suivis biodiversité réalisés sur ces sites peuvent contribuer à l'amélioration des connaissances sur ces milieux, tandis que les habitats humides et dunaires reconstitués dans le cadre des réaménagements peuvent être valorisés et intégrés au réseau d'aires protégées. Ces zones peuvent également constituer des refuges pour la faune et devenir des sanctuaires pour les espèces littorales.





Site d'extraction de galets, Cayeux-sur-mer

Actions à promouvoir

→ étudier les opportunités d'intégrer les habitats réaménagés sur ces sites au réseau d'aires protégés.

→ développer des partenariats avec des structures scientifiques ou gestionnaires d'espaces naturels pour mieux connaître et bien gérer ces milieux.

Indicateurs

- surface d'habitats humides côtiers et dunaires réaménagés.

D. **GRANDS ENJEUX PAR ÉCOSYSTÈME**
Restaurer les écosystèmes au sens large

Milieux Urbains

Clin d'œil : à Paris les Carrières des Buttes Chaumont et Montsouris sont les poumons verts des parisiens !



Carrière des Buttes Chaumont XIX[ème] siècle, Paris

MI-F & UP'Chaux

Les usines, installations de traitement, plateformes de stockage en ville comportent des espaces pouvant être valorisés et mis au profit de la biodiversité, pour peu que la gestion et les aménagements aient été étudiés dans cette optique. Ils participent ainsi aux démarches visant à favoriser la nature en ville et aux trames verte et bleue locales. Les suivis biodiversité réalisés sur ces espaces contribuent également à l'amélioration de la connaissance sur la faune et la flore urbaines.



Parc des Buttes Chaumont, Paris

Actions à promouvoir

→ réserver des zones « naturelles », même de petite surface et y mettre en place des aménagements en faveur de la biodiversité (mares, haies d'essences locales, bosquets, nichoirs et refuges à faune, plantation ou semis de végétaux nectarifères...).

→ désimperméabiliser les espaces qui peuvent l'être, planter des bosquets pour créer des îlots de fraîcheur, créer des aménagements pour favoriser l'infiltration de l'eau de pluie, végétaliser les bâtiments.

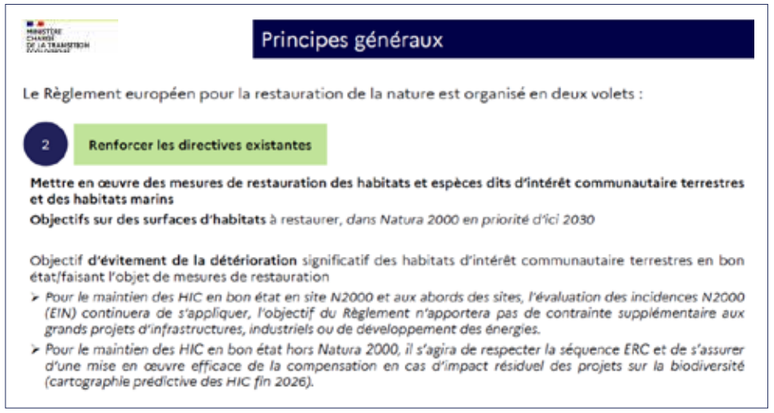
Indicateurs

- nombre de sites comportant des aménagements favorables à la biodiversité
- surface désimperméabilisée et/ou végétalisée.

PARTIE 2

MAINTENIR LA POSSIBILITÉ DE PROJET D'EXTRACTION DANS LES ZONES NATURA 2000

© WAD photo



1. Volet sur les HIC, Habitats d'Intérêt communautaire : Est ce que les carrières pourront toujours s'inscrire en zone Natura 2000? :

Sur la diapositive ci dessus de la présentation du 10 mars aux aménageurs il y est précisé que l'objectif du règlement n'est pas d'apporter de contrainte règlementaire supplémentaire aux grand projet d'infrastructures, industriels ou de développement des énergies.

→ Il est impératif de veiller à ce que dans les zones N. 2000 et hors Zone N. 2000 (qui rentrent dans les objectifs de restauration et de non dégradation), les projets de carrières continuent à bénéficier de la réglementation actuelle (qui est déjà très stricte et imposante) de la séquence ERC. Par ailleurs, l'Europe a proposé, il y a quelques semaines, une typologie de mesures recommandant d'éviter les carrières.

3. Garantir l'accès effectif aux substances d'intérêt national.

Dans le projet de PNRN *partie C,* il est prévu de *«Développer de nouvelles Zones de protection forte* (ZPF) *garantes de la levée de pressions et préservant les fonctionnalités des milieux d'importance»*

→ Éviter des nouvelles ZPF sur des ressources ou gisements d'intérêt national.

2. Intégrer les acteurs socio-économiques des minéraux industriels dans le dispositif N. 2000

La réglementation française cherche à favoriser la concertation entre élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts pour les associer à la gestion de chaque site N. 2000.

Nous constatons que sur le terrain, le dialogue et/ou la participation active ne se créé pas avec le secteur des minéraux industriels.

→ Nous préconisons l'intégration systématique des acteurs locaux du sous-sol au sein des comités de pilotage (COPIL), des sites Natura 2000, afin d'assurer une appropriation commune des enjeux et des objectifs.

Cette proposition est importante en terme d'action de restauration ou de recréation des habitats et en terme de sécurisation de l'approvisionnement français en minéraux industriels.

PARTIE 3

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DÉDIÉE AUX AMÉNAGEURS

© WAD photo

Extrait du compte rendu de la réunion du 10 mars 2026 dédiée aux aménageurs :

« • Le maintien en bon état des zones restaurées

Le point du maintien en bon état (et donc de la propriété) des zones une fois restaurées a été soulevé par les acteurs des carrières. La DEB propose une réunion dédiée avec ces acteurs et la DGEC pendant laquelle ce point pourra être abordé.

• Quelles zones d'ores et déjà restaurées pourront être comptabilisées dans le cadre du rapportage ?

Les zones restaurées à partir de la date de publication du règlement (août 2024) pourront être comptabilisées dans le prochain rapportage (cf. article 21 du règlement).

Les zones restaurées dans le cadre de strictes mesures compensatoires ne peuvent pas être comptabilisées puisque l'esprit du plan est d'avoir un gain de biodiversité. La façon dont seront prises en compte les mesures réalisées dans le cadre du système SNCRR (associant démarche réglementaire et démarche volontaire) n'est pas encore tranchée. »

MI-F & UP'Chaux

Le compte rendu confirme la contribution du secteur pour le maintien des zones restaurées, pour le rapportage et souligne la problématique de la question de l'additionnalité.

Le document « Proposition de mesures concernant les aménageurs» ne présente aucune des propositions évoquées, lors de la réunion du 10 mars ou avant.

Dans ce contexte, cette note du secteur des ressources minérales présente des mesures concrètes à envisager dans le PNRN, sous réserve de leur faisabilité technique et financière. Le secteur confirme que la tenue d'une (ou plusieurs) réunion bilatérale permettra de consolider ce qui peut être retenu.



© WAD photo

Les minéraux pour l'industrie

MI-F et UP'Chaux représentent le secteur des producteurs de minéraux industriels et de chaux aérienne. Ces minéraux ou roches naturelles sont essentiels à de nombreux secteurs industriels ou opérateurs d'importances vitales comme :

la sidérurgie :
chaux, fluorine,

la métallurgie ::
fluorine, silice, chaux,

la fabrication :
de produits réfractaires :
argiles kaoliniques,
chamottes, andalousite,

l'industrie verrière :
chaux, silice,
feldspath, fluorine,

l'industrie céramique :
argiles kaoliniques,
colorants minéraux,
kaolin, feldspath,
silice, talc,

l'industrie papetière :
chaux, talc, kaolin,
carbonates

les industries chimiques :
barytine, chaux, fluorine, silice,
talc, mica,

l'agriculture, l'environnement :
chaux, carbonates, argiles
kaoliniques, talc,

le BTP :
chaux, silice, mica, gypse,
carbonates.

le secteur médical
et les biotech : médicaments
dérivés du plasma, excipients
champs opératoires, enzymes ...

Tous ces minéraux servent à fabriquer une multitude de produits dont nous nous servons couramment dans notre vie quotidienne : sans minéraux, pas de livres, pas de smart phone ou d'ordinateurs, pas d'automobile, pas de maquillage, pas de tasse en ceramique, pas de pot de moutarde ...

Au-delà de leurs usages quotidiens, ces minéraux sont indispensables au bon fonctionnement des services essentiels (traitement de l'eau potable, épuration des fumées, assainissement) et contribuent à la maîtrise des risques sanitaires, notamment en cas d'épidémies ou d'épizooties.

Quelques indicateurs :

- 50 kg de chaux par tonne d'acier
- 50 à 200 g de chaux par m3 d'eau potable
- 10 à 15 kg par tonne d'ordure ménagère valorisée
- Les peintures et les papiers comprennent jusqu'à 50% de minéraux comme le carbonate de calcium, la silice, le talc, la bentonite, les argiles plastiques ou le mica.
- Le verre et la ceramique comprennent 100% de minéraux

Un grand nombre de ces minéraux industriels sont présents dans notre sous-sol et la répartition géographique de leurs gisements dépend de la géologie.



” Le secteur des ressources minérales d’aujourd’hui intègre la biodiverstié comme paramètre central de la vie et de l’après vie d’une carrière. Dans ce contexte, il apparaît tout aussi fondamental de rechercher un equilibre pragmatique entre biodiversité et approvisionnement en matières premières minérales stratégiques „

MINÉRAUX INDUSTRIELS - FRANCE
ORGANISATION PROFESSIONNELLE
sandra.rimey@mi-france.fr
06 01 31 53 46

UP’Chaux
UNION DES PRODUCTEURS DE CHAUX
contact@upchaux.fr
06 23 01 32 89

Avril 2026 • Conception réalisation, suivi editorial : www.cplusr.fr Photos : © Christophe Mao et WAD